



Ambassade de Tunisie aux Pays-Bas

Déclaration de la Délégation de la Tunisie prononcée par

Son Excellence Monsieur Skander Denguezli, Ambassadeur auprès des Pays-Bas

à l'occasion de la 23^{ème} Session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome

de la Cour Pénale Internationale

Débat Général

La Haye, 02-03 décembre 2024

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome,
Chers membres du Bureau de l'Assemblée des Etats Parties,
Madame la Présidente de la Cour,
Monsieur le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Chers Ambassadeurs et Représentants des Etats Parties,
Chers participants,

A l'occasion de la tenue de la 23^{ème} Session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et au nom de la République Tunisienne, j'ai l'honneur de vous adresser mes vifs remerciements pour vos efforts déployés en matière de poursuite et de répression des crimes internationaux les plus graves ; à savoir crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, et crime d'agression.

Le rôle de la première juridiction pénale internationale est essentiel pour mettre fin aux atrocités de nos jours, lutter contre l'impunité des auteurs de crimes de masse et rendre justice aux victimes et à leurs familles.

À cet égard, la Tunisie félicite les nouveaux Etats parties au Statut de Rome. Cela témoigne du caractère universel de la Cour et de son rôle croissant dans la promotion de la justice internationale. Nous nous réjouissons de cette dynamique en faveur de l'élargissement du cercle des Etats parties à ce Statut, essentiel pour

garantir la responsabilisation et la protection des droits humains à l'échelle globale.

Le Gouvernement tunisien se félicite des avancements enregistrés dans les enquêtes sur la situation dans les pays concernés par les crimes internationaux, notamment l'enquête sur la situation dans l'Etat de Palestine qui subit depuis plus d'une année un génocide opéré par les forces d'occupation israéliennes envers la population civile palestinienne, notamment les femmes et les enfants.

Le 21 novembre 2024, la Cour a réaffirmé son engagement en faveur de la protection des droits humains fondamentaux et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, en émettant des mandats d'arrêt contre les coupables de l'entité occupante, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

La Cour a clairement indiqué qu'il n'y aura plus aujourd'hui d'impunité pour les meurtriers de masse.

La République tunisienne réaffirme son attachement à l'application du droit international sur une base égale et salue les efforts de tous les Etats parties qui œuvrent à garantir son application, dans l'intérêt de tous.

Je voudrais également, exprimer le soutien total de la Tunisie à la Cour, à ses juges et responsables élus et à son personnel contre toute intimidation ou menace visant à entraver l'exercice de manière indépendante et impartiale de leurs fonctions.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rappeler l'étroite coordination entre la Cour et les différentes institutions tunisiennes dans le cadre du respect et de la mise en œuvre du principe de coopération qui demeure primordial pour le travail de la Cour.

Permettez-moi de saluer les différents organes juridictionnels et administratifs de la Cour Pénale Internationale ainsi que les Groupes de travail relevant de l'Assemblée des Etats Parties pour leur engagement indéfectible en vue de réaliser la justice internationale, préserver la mémoire nationale, soutenir les victimes sur les plans socio-économique et psychologique et aider les populations à tirer les bonnes leçons du passé.

Je vous souhaite tout le succès dans vos travaux lors de cette session.

Merci de votre attention.